

DEC2025-029

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux – CS 6003  
24000 PERIGUEUX  
-----

**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet** : Vente SCI The Court Immo - Parcelles AR105 et AR107 - 3 327 m<sup>2</sup> - Allée des Randonneurs 24750 TRELISSAC ; ZAE Borie Porte - 93 156€ HT.

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

**Considérant que** la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (CAGP) est propriétaire de parcelles zonées UY dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (« zone urbaine et urbanisable à vocation d'activités artisanales, industrielles, d'entrepôt, d'activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle et de commerce de détails ») ;

**Considérant que** la SCI The Court Immo a fait part, dans un courrier d'intention d'achat daté du 2 février 2025, d'un projet de construction d'une structure de padel en intérieur ;

**Considérant que** le Pôle d'Evaluation Domanial de la Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine, dans un avis rendu le 16 avril 2025, estime la valeur vénale du bien à 28€ HT/m<sup>2</sup>, soit un montant total arrondi à 93 200€ HT ;

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de vendre les parcelles AR105 et AR107, d'une superficie totale de 3 327 m<sup>2</sup>, à la SCI The Court Immo, au prix de 28€ HT/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 93 156€ HT ;

**Article 2<sup>ème</sup>** : de désigner Maître Claudia MEDEIROS, notaire de la SCP Borie-Medeiros, à Périgueux, pour assister la CAGP et pour tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le  
Affiché le

22 MAI 2025

22 MAI 2025

Le Président  
Jacques AUZOU

